

Mes recherches au sujet de la question ci-dessous de monsieur Neveu m'ont apportées les résultats suivants que je partage avec toi :

Selon le livre 'Un peuple autour d'une croix', la bibliothèque publique aurait été inaugurée sur la rue Dollard le 11 janvier 1981 (mais avait été ouverte au public dès novembre 1980).

L'entente d'aménagement sur le site actuel du C.S.D.C.E.O. fut signée le 5 juin 2007.

DECLARATION

Declaration for the Establishment of a Public Library Association

We, the subscribers hereto, being British subjects and of the full age of twenty-one years, hereby declare our intention to form an association for the purpose of establishing a Public Library at Casselman Ontario in the Township of Casselman and we further declare that the name of the association shall be the Casselman Public Library Association as provided for in the Public Libraries Act.

Dated the third day of July 1943

NAME	OCCUPATION	NAME	OCCUPATION
(1) <u>Mrs. J. H. Landette</u>	<u>T. T. Curate</u>	(6) <u>[Signature]</u>	<u>General Merc</u>
(2) <u>[Signature]</u>	<u>[Signature]</u>	(7) <u>[Signature]</u>	<u>Major</u>
(3) <u>[Signature]</u>	<u>[Signature]</u>	(8) <u>[Signature]</u>	<u>Teacher</u>
(4) <u>[Signature]</u>	<u>[Signature]</u>	(9) <u>[Signature]</u>	<u>farmer</u>
(5) <u>[Signature]</u>	<u>[Signature]</u>	(10) <u>[Signature]</u>	<u>farmer</u>

County of Russell Witness Dominique Desjardins, etc.
 I, Rev. Dominique Desjardins of the Village of Casselman in the County of Russell Occupation Priest make oath and say:

- (1) That I was personally present and did see the within instrument and duplicate signed and executed by the signers.
- (2) That the said instrument and duplicate were signed by the parties at the Village of Casselman, County of Russell.
- (3) That I know the said parties.
- (4) That I am the subscribing witness to the said instrument and duplicate.

Sworn before me at the Village of Casselman in the County of Russell this 3rd day of July AD. 1943

Signed Dominique Desjardins, etc.

J. Lafite
 J. P. or Notary for Casselman County.

Duplicate
 Filed in the Registry Office for the Registry Division of the County of Russell this 3rd day of July 1943
 200-DEC-1938 [Signature] Registrar [Signature]

MUNICIPALITY OF THE VILLAGE OF CASSELMAN

BY-LAW NO. 648/66

Whereas the PUBLIC LIBRARY ASSOCIATION HAS requested that the Council of the Village of Casselman enact a By-Law to establish a Public Library in the Village Of Casselman.

Whereas the Public Library Association has agreed that they will transfer all the assets and property of the Association to the Public Library if it is established.

Whereas Section 10 of the Public Library Act as amended, provides that where a Library Association is established, a Council may enact a By-Law to establish a Public Library without submitting such By-Law to the electors.

Now therefore be it hereby enacted by the Council of the Corporation of the Village of Casselman that a Public Library be established in this Casselman municipality in accordance with the provisions of The Public Library Act.

Read a first, second and third time and finally passed this 16th., day of December 1966.

Charles
Reeve

Paul E. Longenecker
Clerk



MTC 380561 297129 - 489184

Collecte des données

A l'usage du bureau
489184
Numéro de fournisseur SIGIF

Collecte de renseignements

Le présent formulaire contient des champs préremplis à partir de renseignements figurant dans les dossiers de la fonction publique de l'Ontario et servira à moderniser l'administration des paiements de transfert.

Important : Veuillez lire attentivement les directives, y compris les définitions, avant de remplir le formulaire. VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE ÉLECTRONIQUEMENT, CAR CERTAINS CHAMPS SONT INTERACTIFS. Vous devez remplir les cinq sections.

Veuillez envoyer le formulaire rempli au plus tard le 4 juin 2015, à : modernizeTPadmin@ontario.ca.

Pour toute demande de renseignements ou pour toute précision, veuillez communiquer avec le représentant du ministère qui vous a envoyé ce formulaire.

Partie 1

Nom légal

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE CASSELMAN

Confirmez

S'il est incorrect, veuillez indiquer le nom légal de votre organisation

Partie 2

Nom commercial

COOPERATION DU VILLAGE DE CASSELMAN

Identique au nom légal

Sinon, veuillez donner le nom commercial de votre organisation

Partie 3

Numéro d'entreprise émis par l'Agence du revenu du Canada (ARC)

108174298

Confirmez

S'il est incorrect ou si le champ est vide, veuillez indiquer le numéro d'entreprise émis par l'ARC pour votre organisation (numéro de neuf chiffres).

Partie 4

Type de propriété (sélectionnez un type)

- Entreprise propriétaire unique
- Société en nom collectif
- Société
- Fiducie
- Autres

Partie 5

Type d'organisation

Organisme à but lucratif

Organisation sans but lucratif (Sélectionnez une ci-dessous ▼)

- Organisme provincial
- Conseil scolaire
- Société d'aide à l'enfance
- Autres organisation autochtones
- Entreprise d'électricité
- Hôpital
- Bibliothèque
- Autres (veuillez préciser) ►
- Municipalité
- Centre d'accès aux soins communautaires
- Première Nation
- Collège ou université
- Métis

Système central d'enregistrement pour les paiements de transfert

english

| Aidez-moi | Se déconnecter
Bienvenue, Boucher, Rach

101 - L'organisation existe déjà. Choisissez l'option Demander l'accès à l'enregistrement dans le menu principal pour demander l'accès à un enregistrement.

Détails de l'enregistrement

Profil de l'organisation

Adresse

Personnes-ressources

Documents

Mon profil

Résumé

Utilisateurs de l'organisation

Demandes d'accès

Profil de l'organisation

Cette page présente les renseignements sur le Profil d'une organisation. Tout enregistrement demeure à l'état d'ébauche ou de demande jusqu'à ce qu'un NE9 ARC soit fourni et validé ou, si vous avez répondu « Non » à la question « Avez-vous un NE9 ARC? », jusqu'à ce que le Bureau de dépannage ait examiné l'enregistrement soumis.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le numéro d'entreprise émis par l'Agence du revenu du Canada (NE9 ARC), veuillez consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada.

Information essentielle

Nom légal* ⓘ

Bibliothèque publique de Casselman

Nom commercial* ⓘ

Bibliothèque publique de Casselman

Type de propriété*

Autres

Type d'organisation*

Bibliothèque

Si Rien de ce qui précède, veuillez préciser

Sans but lucratif*

Oui

Site Web de l'organisation

bibliocasselman.ca

Organisme de bienfaisance enregistré*

Lavergne, Camille

From: Sawyer, Rod (MTCS) [Rod.Sawyer@ontario.ca]
Sent: Wednesday, May 20, 2015 2:38 PM
To: Lavergne, Camille
Cc: Haviaras, Adam (MTCS); Tinta, Catarina (MTCS)
Subject: RE: Public Libraries Act and inquiry on need for incorporation - response to BDO, Ottawa - Casselman Bylaw
Attachments: Casseiman By-Law 1966.pdf

Hi Camille, here is an historic document from 1943 along with the library bylaw passed in 1966 that the Ministry has on file, over to you, thanks - Rod

Rod Sawyer
Library Services Adviser
Ontario Ministry of Tourism, Culture and Sport
Telephone: (416) 314-7627

(copying in our summer student Catarina Tinta who digitized our public library bylaws including Casselman's, last summer)

From: Lavergne, Camille [mailto:CAmillelavergne@bdo.ca]
Sent: May 20, 2015 12:55 PM
To: Sawyer, Rod (MTCS)
Cc: Haviaras, Adam (MTCS)
Subject: RE: Public Libraries Act and inquiry on need for incorporation - response to BDO, Ottawa

If you can find the bylaw for the Village of Casselman Public Library Board, that would be very appreciated.

Thanks again for your help. It's all clear now!

Camille

From: Sawyer, Rod (MTCS) [mailto:Rod.Sawyer@ontario.ca]
Sent: Wednesday, May 20, 2015 11:58 AM
To: Lavergne, Camille
Cc: Haviaras, Adam (MTCS)
Subject: RE: Public Libraries Act and inquiry on need for incorporation - response to BDO, Ottawa

Hello Camille, public libraries once established as noted in my email are (automatically) incorporated under the Public Libraries Act. They are corporations as the PLA language notes.

We do not encourage public library boards / public libraries to approach other ministries or departments about acquiring an incorporation number. They should have no need for one. I understand a few may have tried this approach in the past in order to fill in an application form from another ministry or department demanding an incorporation number. We advise public libraries faced with an application field for an incorporation number to consider putting in the date of their passed bylaw as one approach or to explain to the ministry or department that while they are incorporated under the PLA that they have no incorporation number or need for one. They can also ask us to contact the ministry or department in question and note they are automatically incorporated under the PLA, once they have tried some initial communication with the ministry or department that may not have worked for them.

We can send you a scanned copy of a bylaw if we have one on file, let us know the name of the municipality or library, thanks - Rod

Rod Sawyer
Library Services Adviser
Ontario Ministry of Tourism, Culture and Sport
Telephone: (416) 314-7627

From: Lavergne, Camille [<mailto:CAmillelavergne@bdo.ca>]
Sent: May 20, 2015 11:16 AM
To: Sawyer, Rod (MTCS)
Subject: RE: Public Libraries Act and inquiry on need for incorporation - response to BDO, Ottawa

Hello Rod,

Thank you so much for your quick response.

I have another set of questions related to my inquiry if you wouldn't mind being of assistance..

By "corporation" the law doesn't mean an actual incorporated organization then? That wording is what threw me off!
I suppose based on your answer that generally libraries are not incorporated, but is it possible that one be incorporated?

Also with reference to your answer, you mentioned that a copy of the by-law is to be sent to the Ministry. Do you know how we can get our hands on a specific library's by-law?

Thanks again,

Camille

Camille Lavergne, CPA, CA
CPA auditor / auditrice, CA (Québec)
Manager - Assurance & Accounting / Directrice - Certification & Comptabilité
BDO Canada LLP/s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Direct/ligne directe: 613.443.5201 Ext./Poste 2912
camillelavergne@bdo.ca

P.O. Box/C.P. 128
Embrun Ontario K0A 1W0
Canada
Tel/Tél.: 613.443.5201
Fax/Télec.: 613.443.2538
www.bdo.ca

 **SVP n'oubliez pas de signer et d'enregistrer votre carte de dons d'organes / Please don't forget to sign and to register your organs donation card at <https://beadonor.ca/>**

From: Sawyer, Rod (MTCS) [<mailto:Rod.Sawyer@ontario.ca>]
Sent: Wednesday, May 20, 2015 11:06 AM
To: Lavergne, Camille

Cc: Stephens, John (MTCS); Hamilton, James (MTCS); Haviaras, Adam (MTCS)
Subject: Public Libraries Act and inquiry on need for incorporation - response to BDO, Ottawa

Hello Camille,

Thank you for your inquiry about public library laws and incorporation. We receive similar inquiries on this subject from time to time.

Ontario's municipalities establish public libraries by passing a by-law and then send a copy of the by-law to the Ministry as set out in Public Libraries Act (PLA) 3(1) and 3(2). PLA 3(3) further sets out that "a public library shall be under the management and control of a board, which is a corporation known in English as The (insert name of municipality) Public Library Board."

There is no need or requirement for a public library board to incorporate itself under another federal or provincial statute or to acquire an incorporation number under other federal or provincial statutes.

I trust this answer is of assistance. If you have further questions in this area, please contact me or my colleague Adam Haviaras, we are both lead contacts for the PLA. Thanks - Rod

Rod Sawyer
Library Services Adviser
Culture Services Unit, Programs and Services Branch
Ontario Ministry of Tourism, Culture and Sport
401 Bay Street, 17th floor
Toronto, ON M7A 0A7
telephone: 416 314-7627
fax: 416 212-1802
email: rod.sawyer@ontario.ca

(p.s. If an organization associated with and that does fund-raising to assist a public library such as a Library Foundation or Friends Group or other Charity is established by local parties, they might need to address incorporation but that is not an area we are leads for in the Ontario government and this type of organization is not specifically referenced in the PLA.)

I had a call from Camille Lavergne of BDO in Ottawa. Tel: 613-443-5201 ext. 2912 email: camillelavergne@bdo.ca
She had a questions about library laws, specifically do they need to be incorporated?

Thanks!

Deborah Holland
Administrative Receptionist – Réceptionniste Administrative
Deputy Minister's Office – Cabinet du sous-ministre
Ministry of Tourism, Culture, and Sport
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport
900 Bay Street, Hearst Block, 9th floor
Toronto, Ontario, M7A 2E1
(416) 326-2848



The information contained in this communication is confidential and intended only for the use of those to whom it is addressed. If you have received this communication in error, please notify me by telephone (collect if necessary) and delete or destroy any copies of it. Thank you.

BDO Canada LLP (and its affiliates), a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.

Le contenu de ce courriel est confidentiel et à l'intention du (des) destinataire(s) seulement. Si vous recevez cette transmission par erreur, veuillez m'aviser immédiatement par téléphone en utilisant le numéro mentionné ci-haut (à frais virés si nécessaire). Veuillez effacer ou détruire toutes copies de ce courriel reçues. Merci de votre collaboration.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. (et ses filiales), une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

BDO est la marque utilisée pour désigner le réseau BDO et chacune de ses sociétés membres.

[Aidez-moi](#) | [Se déconnecter](#) |
Bienvenue, **Boucher, Rachel**

Confirmation d'une demande d'accès

- Un avis a été automatiquement envoyé à/aux administrateur(s) indiqués ci-dessous pour approbation

Coordonnées de la personne-ressource

Nom de l'utilisateur administrateur
Charles B

Adresse de courriel de l'utilisateur administrateur
cboyer@casselman.ca

Données concernant l'organisation

Nom légal

CORPORATION DU VILLAGE DE CASSELMAN

Nom commercial

Village de Casselman

Adresse de l'organisation

751 ST. JEAN RUE
CASSELMAN, ON CA K0A 1M0

Mes coordonnées d'utilisateur

Prénom

Rachel

Nom de famille

Boucher

Adresse de courriel

rboucher@casselman.ca

Numéro de téléphone

+001 613 7645505

Terminé

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.
[contactez-nous](#) | [accessibilité](#) | [confidentialité](#) | [l'Ontario en bref](#)

[Imprimer](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012-16 | [conditions d'utilisation](#)

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CASSELMAN

La bibliothèque municipale de Casselman, comme son village d'ailleurs, possède sa petite histoire - histoire nourrie d'aventures heureuses et d'autres moins heureuses.

I. La bibliothèque et la prison

Le premier édifice à jouer le rôle de bibliothèque était partie intégrante de la prison municipale. D'après les propos recueillis, le tout était très rudimentaire; c'était le premier service de bibliothèque à une population qui allait, petit à petit, développer un goût pour la lecture. La distribution de livres était limitée aux souscripteurs seulement; ces derniers déboursaient un montant annuel convenu entre eux pour créer un fonds de bibliothèque. De plus ces bibliophiles fournissaient souvent également leur collection personnelle - ce qui enrichissait le fonds de bibliothèque et permettait des échanges livresques intéressantes. C'est ainsi que la bibliothèque municipale de Casselman prit naissance; un de ses premiers pionniers fut Docteur Grenon.

II. La bibliothèque et la salle de théâtre

La bibliothèque municipale de Casselman passa en deuxième lieu dans une petite pièce (au deuxième étage) à proximité de la salle de théâtre du temps (édifice connu aujourd'hui sous le nom de bijouterie Desjardins). Selon les propos recueillis auprès de Roger Deguire, un confrère de travail, les locaux étaient plutôt exigus et se prêtaient plutôt mal à un service de bibliothèque. Le service se limitait presque exclusivement à des échanges de livres; on développait petit à petit le goût de la lecture. La bibliothèque municipale de Casselman vivait ainsi sa jeunesse sans bruit.

III. La bibliothèque et l'école secondaire

En troisième lieu la bibliothèque municipale aménagea dans l'école secondaire de Casselman. Les gens du temps consentirent à cette union dans le but de consolider leurs ressources livresques; les adolescents et la population en général avaient ainsi accès à des ressources consolidées. On pouvait ainsi toucher à deux systèmes de subventions (municipale et scolaire) avec un seul local (édifice) à entretenir. Ce mariage scolaire et municipal exista, je crois, jusqu'en juin 1965.

Suite à ce divorce, la bibliothèque municipale connut des heures sombres. Sa collection fut placée en boîte et y resta pendant trois années.

IV. La bibliothèque et le sous-sol de l'église

En 1968, la bibliothèque municipale aménagea dans le sous-sol de l'église (aujourd'hui le Comptoir populaire). C'était alors un projet du Centenaire du Canada (1967). A cette période la bibliothèque améliora sa collection, augmenta ses heures d'ouverture et formalisa petit à petit son service. La circulation livresque prit alors une vigueur sans précédent grâce aux efforts soutenus de Monique Kostuck et son équipe d'alors. Gérard Boulerice présidait alors le conseil de bibliothèque.

V. La bibliothèque et l'hôtel de ville

A nouveau, vers 1972, la bibliothèque aménagea dans de nouveaux locaux, soit le deuxième étage de l'hôtel de ville rénové à cet effet. La bibliothèque prit alors, sous le bibliothécaire de Thérèse Chénier et sous la présidence de votre humble serviteur, un essor remarquable. Les achats se faisaient de façon régulière. La fédération des bibliothèques de l'est de l'Ontario nous apporta un concours et une collaboration incessants. Le gouvernement ontarien, en plus des subventions régulières, versa également des subventions additionnelles pour l'achat de livres français et anglais. La municipalité de Casselman se montra alors également plus généreuse dans son soutien financier; la municipalité de Cambridge y apporta également un concours financier.

VI. La bibliothèque municipale actuelle

L'édifice actuel de la bibliothèque municipale de Casselman fut officiellement inauguré le 11 janvier 1981 (mais ouvert au public en novembre 1980).

Le conseil de bibliothèque se composait des personnes suivantes:

Francine Perreault, conseillère
Rachelle Laplante, conseillère
Thérèse Chénier, bibliothécaire
Françoise Racine, secrétaire-trésorière
Martial A. Levac, président
Robert R. Racine, préfet

Le conseil municipal de Casselman se composait des personnes suivantes:

Robert R. Racine, préfet
Gérard E. Boulerice, sous préfet
Émilien Brisson, conseiller
Bernard Laflèche, conseiller
Jean-Guy Racine, conseiller
Gilles R. Lortie, greffier

Le nouvel édifice, beaucoup plus spacieux et fonctionnel, permit à la bibliothèque municipale de mieux servir sa population. La collection fut enrichie et augmentée par des achats périodiques de nouveautés: romans, revues, livres de références, livres pour enfants, service de disques, service de prêts interbibliothèques, et le reste.

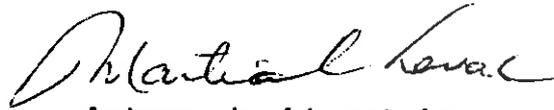
Votre bibliothèque municipale apporte vraiment un apport culturel à la communauté. Elle fait, à l'occasion, venir un chansonnier, un conteur ou encore présente des films pour les enfants. Elle encourage les activités culturelles et artistiques (eg. expositions de peinture).

La bibliothèque municipale a vraiment sa place dans la communauté. C'est un centre d'informations par excellence; elle permet un sain divertissement par des lectures variées; elle permet à sa population de grandir avec son temps.

Les personnes suivantes composent actuellement (en 1986) le conseil de la bibliothèque municipale de Casselman. Elles méritent nos félicitations et nos remerciements pour les nombreuses heures bénévoles qu'elles donnent à offrir un service de bibliothèque de qualité à la population de Casselman-Cambridge.

~ Denis Paquette, président
Réjean Laplante, trésorier
Pauline Racine, secrétaire
Madeleine Drouin, conseillère
Thérèse Chénier, bibliothécaire
Conrad Lamadeleine, préfet

Le livre demeure encore aujourd'hui l'outil du savoir par excellence.



Auteur de l'article
Martial Levac

Suite à ce divorce, la Bibliothèque municipale connut des heures sombres. Sa collection fut placée en boîtes et y resta pendant trois années.

IV. La bibliothèque et le sous-sol de l'église

En 1968, la Bibliothèque municipale emménagea dans le sous-sol de l'église (aujourd'hui le Comptoir populaire). C'était alors un projet du Centenaire Canada (1967). A cette période, la Bibliothèque améliora sa collection, augmenta ses heures d'ouverture et formalisa petit à petit son service. La circulation livresque prit alors une vigueur sans précédent grâce aux efforts soutenus de Monique Kostuck et son équipe d'alors. Gérard Boulerice présidait alors le conseil de la bibliothèque.

V. La bibliothèque et l'hôtel de ville

A nouveau, vers 1972, la Bibliothèque municipale emménagea dans de nouveaux locaux, soit le deuxième étage de l'hôtel de ville rénové à cet effet. La bibliothèque prit alors, sous le bibliothécaire de Thérèse Chénier et sous la présidence de votre humble serviteur, un essor remarquable. Les achats se faisaient de façon régulière. La Fédération des bibliothèques de l'est de l'Ontario apporta un concours et une collaboration incessantes. Le gouvernement ontarien, en plus des subventions régulières, versa également des subventions additionnelles pour l'achat de livres français et anglais. La Municipalité de Casselman se montra alors également plus généreuse dans son soutien financier ; la Municipalité de Cambridge y apporta également son concours financier.

VI. La bibliothèque municipale durant les années 1980 et 1990

L'édifice actuel de la Bibliothèque municipale de Casselman fut officiellement inauguré le 11 janvier 1981 (mais ouvert au public en novembre 1980). Le nouvel édifice, beaucoup plus spacieux et fonctionnel, permit à la bibliothèque municipale de mieux servir sa population. La collection fut enrichie et augmentée par des achats périodiques de nouveautés : romans, revues, livres de référence, livres pour enfants. service de disques, service de prêts inter-bibliothèques, etc.

La bibliothèque municipale a aidé à mousser la culture dans la communauté en accueillant dans ses locaux des chansonniers, des conteurs, et aussi en présentant des expositions de peinture et des films pour les enfants.

Auteur de l'article

Martial Lévesque

VII. Les années 2000

Grâce au programme d'accès communautaire du Gouvernement du Canada, la bibliothèque offre des services qui sont à la fine pointe de la technologie.

Il est possible de naviguer sur Internet, de scanner des documents et d'utiliser des traitements de texte.

Les années 2000 ont aussi apportés plusieurs changements pour les usagers. Le catalogue de la bibliothèque est maintenant automatisé. Deux nouvelles collections de documents sont maintenant disponibles : des vidéos pour enfants et adultes ainsi que des disques compacts (CD-ROM).

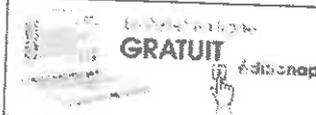
La Bibliothèque municipale a vraiment sa place dans la communauté. C'est un centre d'information par excellence. Elle permet un sain divertissement par des lectures variées ; elle permet à sa population de grandir avec son temps.

Le livre demeure encore aujourd'hui l'outil du savoir par excellence.

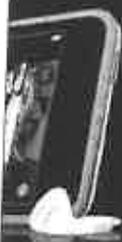
EAP

ÉDITION ANDRÉ PAQUETTE

NOTRE PORTAIL EST EN PÉRIODE DE RODAGE
ENVOYER VOS COMMENTAIRES A
webmestre@editionap.ca



COURREZ LA CHANCE DE
GAGNEZ
UN IPOD



Pour les premières
1000 personnes
qui vont s'enregistrer
à notre info lettre
sur notre site internet.

AXIMAGE
SOLUTION ■■■ INTERNET

613-636-0477
promotion@aximage.ca

MEMBRE DU
RESEAU SELECT

**Séguin-
Wathier**

Embrun, ON
26°C
Quelques nuages

loto-québec

Reflet

NOUVELLES | PETITES ANNONCES | NÉCROLOGIE | CONTACTEZ-NOUS

Retour au portail EAP

English

UNE MURALE POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE CASSELMAN

5 JUIN 2009
arozo.anwar@eap.on.ca



CASSELMAN - La bibliothèque publique de Casselman inaugurerait, hier, une magnifique murale peinte par dix finissants de l'École secondaire catholique de Casselman. Les jeunes artistes ont réalisé ce projet dans le cadre de leur cours en arts visuels. La crème de la crème, selon leur professeur.

Songeant d'abord à engager un peintre professionnel, la bibliothèque s'est ravisée en apercevant la murale de l'aréna de Casselman, réalisée par des jeunes du même établissement scolaire. Le coup de foudre a ainsi donné lieu à un deuxième partenariat entre l'école et le Village de Casselman.

«C'est beau! Ils ont fait un excellent travail. Je leur dis : chapeau!», s'est exclamé le maire-adjoint Jean Lafleur, présent lors de l'inauguration et visiblement enchanté par ce qu'il a vu.

La murale s'étale sur plusieurs murs de la bibliothèque de la section jeunesse. On y aperçoit notamment un train, l'éléphant volant Dumbo et un livre ouvert d'où s'échappe l'histoire : un dragon, un château et, bien sûr, une princesse. De quoi ravir n'importe quel enfant, peu importe son âge...

Comme toute œuvre artistique, plusieurs défis attendaient les adolescents. Ils ont dû d'abord cibler leur public, c'est-à-dire les tout-petits, et se mettre d'accord sur les idées retenues, qui devaient aussi avoir un lien entre elles. Des croquis ont en outre été effectués. Une fois le travail commencé, des ajustements ont dû être apportés, ne serait-ce que par la hauteur des murs. En tout, le groupe a travaillé durant un mois à raison d'une heure et quart par jour.

Malgré les difficultés et le temps investi, les passionnés d'arts étaient mus par un seul élément : créer en toute liberté.

«La vraie vie peut être compliquée parfois. Ici, nous pouvions nous évader», a souligné Marjolaine Bourdeau. Sa collègue Gabrielle Latrelle a pour sa part affirmé vouloir inspirer les gens et laisser sa marque.

Enseignante en arts depuis 20 ans, Johanne Lemieux regardait ses élèves avec fierté, comme le ferait un parent. «Nous voulions sortir de la classe et nous afficher en tant qu'artistes. C'est un beau projet collectif», a-t-elle indiqué. Enseignante au primaire, elle a bifurqué vers le secondaire il y a trois ans afin de relever un nouveau défi. «Enseigner l'art, que ce soit à des enfants ou des adolescents, n'est pas plus difficile ou aisé», a-t-elle précisé.

Les élèves ayant participé à ce projet se destinent tous à une carrière en arts, que ce soit dans le domaine de la musique, du graphisme, de la mode ou même de l'histoire et des théories en art. Certains ont affirmé regretter que l'art ne soit pas aussi essentiel pour les autres que ce l'est pour eux.

L'article intégral paraîtra dans la prochaine édition du Reflet.

Retour

Édition André Paquette
SECTION
CORPORATIVE



Reflet

«DEPUIS PRÈS DE 25 ANS
Votre publication est
une source incontournable
d'information locale et régionale.»

ALAIN BÉLAIR
Représentant des ventes
T 1 800 359-4142



ÉVÉNEMENTS
COMMUNICATIENS

AXIMAGE
SOLUTION ■■■ INTERNET

Créez votre propre petit coin sur internet
avec notre forfait d'hébergement ÉCONO
incluant SITE BUILDER



SECTION ARCHIVE

Reflet

**IMPRIMERIE
PRESCOTT & RUSSELL
PRINTING**

Copyright © 2009, EAP - Tous Droits Réservés.

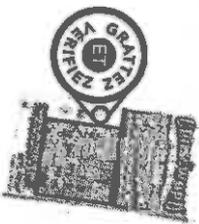


De l'art qui inspirera les jeunes lecteurs

Une dizaine de finissants de 12^e année inscrits en Arts visuels à l'école secondaire catholique de Casselman ont récemment peint une murale afin d'égayer la section jeunesse de la Bibliothèque publique du village. Après des semaines de planification et un mois de travail artistique, les élèves ont pu dévoiler le fruit de leur labeur. Cette œuvre d'art publique répond au volet communautaire du programme. Les jeunes bibliophiles pourront observer une variété d'images : d'un arbre violet géant jusqu'à une princesse, les jeunes auront désormais un coin personnalisé où ils pourront s'abandonner à la lecture. D'autres élèves d'un même programme ont déjà peint une murale à l'aréna du village. C'est d'ailleurs en voyant cette réalisation que les responsables de la bibliothèque ont demandé l'aide des jeunes de l'école secondaire. Déjà, d'autres projets pourraient voir le jour, à la bibliothèque, mais aussi ailleurs. Des œuvres pourraient notamment être exposées à la nouvelle place publique du village. Photo : Philippe Gonzalez

Vous pouvez maintenant vérifier vous-même votre billet INSTANT pour voir si vous avez gagné.

Regardez-le
sur certains billets.



Grattez-le
après avoir joué.



Vérifiez-le
au vérificateur de
billets libre-service.



Recherchez le symbole **GRATTEZ ET VÉRIFIEZ**, maintenant sur encore plus de billets INSTANT. Pour en savoir plus, téléphonez-nous au 1-800-367-0099 ou allez sur olgc.ca.



dépassez.vos.limite.ca

olgc.ca
1-800-367-0099



Pour nous, ce n'est pas qu'un jeu.

2012 - Thémis
" Je Bouquini autour du monde "

Société

Les jeunes de Casselman ont bouquiné autour du monde

Christian Marcoux

CASSELMAN - Ils sont 70 jeunes qui ont bouquiné autour du monde, pendant la période estivale, grâce au club de lecture de la Bibliothèque publique de Casselman.

«Il s'agit d'une collaboration avec la Banque Toronto Dominion à la grandeur de la province. Nous avons également bénéficié d'une commandite locale des Chevaliers de Colomb (50 \$) et du Conseil de la bibliothèque de Casselman (50\$) qui ont permis à quatre jeunes d'avoir un certificat cadeau échangeable au Coin Cadeau», ont indiqué Mme Aline Gareau et Mme Madeleine Deguire, responsables de la bibliothèque.

Les jeunes devaient à la fin du livre faire un petit rapport ou pour les plus jeunes un dessin. Les quatre gagnants sont : Mathieu Lepage, 10 ans, Arielle Bata, 3 ans, Cyntsia Perron, 6 ans



Mathieu Lepage, 10 ans, Arielle Bata, 3 ans, Cyntsia Perron, 6 ans. Trois jeunes qui dès leur plus jeune âge commencent à expérimenter le plaisir de la lecture.

et Stéphanie Racine (absente de la photo). «J'aimerais participer de nouveau l'an prochain. Je trouve ça intéressant la lecture et j'ai lu une BD intitulée : Kid Paddle», a mentionné Mathieu Lepage. Du côté de Cyntsia, c'est un livre sur l'Égypte qui a retenu son attention et la petite Arielle s'est intéressée aux Indiens.

À parier que la bibliothèque va répéter cette très belle expérience qui a eu l'air de plaire aux jeunes qui y ont participé.

La bibliothèque et le Coin Cadeau sont certes ravis de voir les fruits d'efforts et d'encouragement récompensés par un grand nombre de jeunes qui découvrent le plaisir de la lecture.

ENTRE

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DE L'EST ONTARIEN
ci-après désigné le C.S.D.C.E.O.

ET

LA CORPORATION DU VILLAGE DE CASSELMAN
ci-après désignée la Municipalité

relativement à l'aménagement et aux opérations d'une bibliothèque municipale et scolaire
sur les terrains des écoles catholiques de Casselman.

ATTENDU QUE les différents paliers gouvernementaux encouragent les projets de partenariat;

ATTENDU QUE la collectivité de Casselman a besoin d'installations réservées aux activités d'une bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE les installations sont utilisées par l'école et la collectivité en général à des fins culturelles et éducationnelles;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation encourage le concept d'installations scolaires à usages multiples;

ATTENDU QUE les écoles sont catholiques et de langue française;

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le C.S.D.C.E.O. et la Municipalité se réunissent en comité annuellement pour revoir et réviser s'il y a lieu, les termes de cette entente.
2. Le C.S.D.C.E.O. permet à la Municipalité, pour une durée de 99 ans, d'avoir accès au terrain appartenant au C.S.D.C.E.O. ; dans l'éventualité où l'une des parties veuille se retirer du partenariat, elle doit en faire part à l'autre partie sur avis écrit d'un an, en y joignant un rapport d'évaluation (à ses frais) des installations conjointes, basé sur la valeur marchande à ce moment-là.
3. En cas de changement de vocation des lieux couverts par cette Entente, les deux parties s'entendent pour renégocier la présente Entente ou invoquer la clause de retrait (stipulée à l'article 2. de la présente entente).
4. L'application des articles 2. et 3. ci-haut sous-entend que les parties négocieront, si applicable, l'impact financier de terminer l'Entente, dans le respect de l'esprit du partenariat.
5. Lors de la construction de l'édifice, les besoins de la Municipalité ont exigé une addition de 1 500 pieds carrés aux plans originaux de la bibliothèque. Les coûts estimatifs de cette addition, assumés par la Municipalité et tels que décrits à l'Annexe A, totalisent 315 000 \$ et sont remboursables au C.S.D.C.E.O. comme suit :

.../2

terminer

mis au

Terminer

une période de 10 ans sans intérêt, le premier versement devant se faire durant l'année budgétaire 2007-2008 du C.S.D.C.E.O. (1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008). Le montant final du remboursement de la Municipalité sera calculé selon les coûts réels encourus, jusqu'à un maximum de 315 000 \$.

6. L'entretien normal de la bibliothèque (électricité, chauffage, entretien, fournitures d'entretien, autres dépenses relatives aux installations et gérance du bâtiment) est prévu dans l'entente de gérance qui découle de la présente entente.
7. Tout rajout, modification ou décoration permanente que l'une des parties veut apporter aux installations du projet conjoint, est sujet à l'approbation de l'autre partie, et la partie demanderesse est entièrement responsable des coûts relatifs.
8. Chaque partie est responsable de l'achat, du remplacement et de l'entretien de pièces de mobilier et d'équipement à son usage.
9. Le C.S.D.C.E.O. a préséance sur la Municipalité pour l'utilisation de la bibliothèque pour toute activité reliée à l'école durant les heures de classe, de 8 h à 16 h et, au besoin, y a accès durant les vacances scolaires, les jours fériés, les soirées et les fins de semaine, selon les modalités de l'entente de gérance.
10. La Municipalité a préséance sur le C.S.D.C.E.O. pour l'utilisation de la bibliothèque durant les vacances scolaires, les jours fériés, les soirées et les fins de semaine et, au besoin, y a accès durant les heures de classe, selon les modalités de l'entente de gérance.
11. Chacune des parties est entièrement responsable de la supervision (des individus et des installations) de toute activité autorisée par elle.
12. Le C.S.D.C.E.O. s'engage à aviser son assureur de sa participation à cette entente et est responsable d'assurer adéquatement le bâtiment, ses biens, son équipement et les activités qu'il autorise, à désigner la Municipalité à titre d'assurée additionnelle sur sa police d'assurance responsabilité civile et à lui en fournir la preuve annuellement.
13. La Municipalité s'engage à aviser son assureur de sa participation à cette entente et est responsable d'assurer adéquatement ses biens, son équipement et les activités qu'elle autorise, à désigner le C.S.D.C.E.O. à titre d'assuré additionnel sur sa police d'assurance responsabilité civile et à lui en fournir la preuve annuellement.
14. En cas de sinistre, chacune des parties ne pourra être tenue responsable de toute perte subie par l'autre partie.
15. La Municipalité s'engage à reconnaître et à respecter le caractère catholique et francophone de l'école.
16. Les parties conviennent de se consulter sur toute situation ou affaire non explicite.
17. La direction de l'école secondaire catholique de Casselman et le représentant ou la représentante de la Municipalité au comité d'administration de la bibliothèque, sont responsables de gérer les opérations de la bibliothèque dans un esprit de collaboration de sorte à éviter tout conflit dans la mesure du possible.

Sebastien

Rubina

on garde ?

ou on met
dans le président(e)
du C.A.?

ou on met plutôt
dans D.G.?

18. Toute plainte, difficulté ou dispute soulevée et non réglée par cette entente qui porte sur les installations conjointes, est réglée de la manière suivante :
- a) Une personne représentant la Municipalité et une personne représentant le C.S.D.C.E.O. font leur possible pour régler le différend. Le représentant ou la représentante qui considère avoir un différend doit le soumettre par écrit à l'autre représentant ou représentante, dans les cinq (5) jours suivant l'incident ayant causé le différend.
 - b) Si le différend n'est pas réglé dans les cinq (5) jours suivant la réception de l'avis décrivant le différend, la dispute est soumise à un comité formé de huit (8) membres (4 du comité d'administration de la bibliothèque et 4 du C.S.D.C.E.O.). Le comité a jusqu'à deux (2) semaines pour régler le différend.
 - c) Si le différend n'est pas réglé dans les deux (2) semaines suivant la réception du différend, la dispute est soumise à un comité d'arbitrage. On a un maximum de 45 jours calendrier, à compter de la date de la plainte originale, pour soumettre le différend à l'arbitrage. Chaque partie doit alors nommer immédiatement un arbitre et ceux-ci doivent conjointement en choisir un troisième. La décision de deux de ces trois arbitres est finale et lie les parties.
 - d) Les règles de procédure à suivre pour fins d'arbitrage seront dictées par la Loi sur l'arbitrage de la province de l'Ontario.
19. Cette entente a une durée de dix (10) ans et par la suite, se renouvelle d'année en année selon les mêmes termes et conditions, à moins que l'une des parties donne à l'autre un avis écrit d'un an avant la date d'échéance de cette entente ou de tout renouvellement automatique.

Entente de partenariat:

- 4 -

Bibliothèque à Casselman.

5^e EN FOI DE QUOI, les parties à la présente y ont apposé leur sceau et signature ce
jour du mois de JUIN 2007.

SIGNÉE, SCELLÉE ET DÉLIVRÉE
en présence de :

CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE
DE L'EST ONTARIEN

Manon Gauthier

Roger Paul
Roger Paul, directeur de l'éducation et secrétaire

François Bertrand
François Bertrand, surintendant des affaires et trésorier

CORPORATION DU VILLAGE DE CASSELMAN

Corrad La Madeleine
CORRAD LA MADELEINE, MAIRE

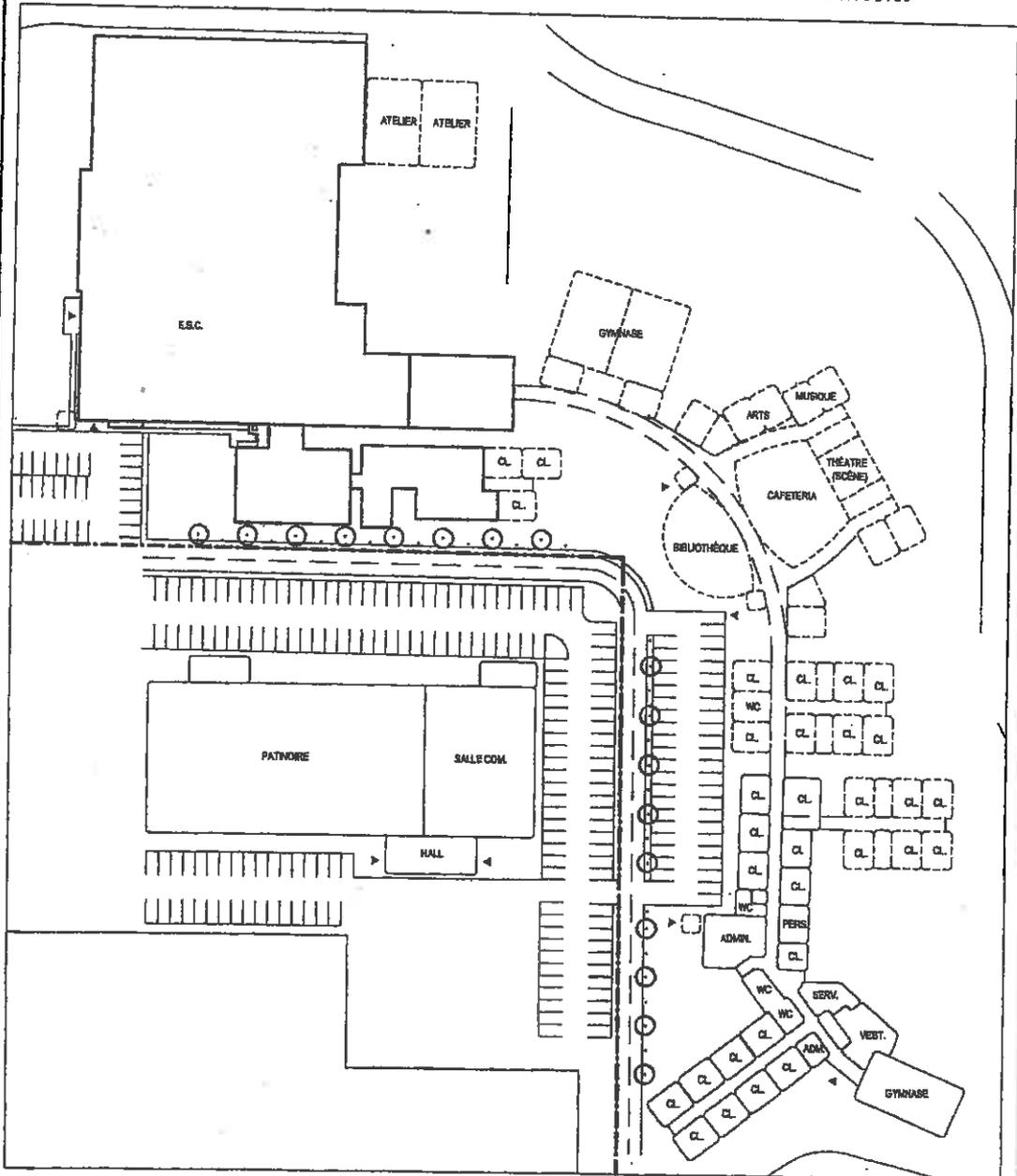
Gilles Lortie
GILLES LORTIE, CRESPIER.

**PROJET PASSERELLE
À CASSELMAN**
ESQUISSE PRÉLIMINAIRE
10 FÉVRIER 2005



Conseil scolaire de district catholique
de l'Est ontarien

SÉGUIN RACINE
ARCHITECTES



PLAN DE SITE



BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CASSELMAN



Le 25 février 2014
Pour diffusion immédiate

Nouveaux services à la Bibliothèque publique de Casselman

Casselman – Catalogue en ligne, livres numériques à télécharger, lecteurs électroniques à emprunter... la Bibliothèque publique de Casselman a lancé mardi toute une gamme de nouveaux services.

Grâce à une subvention de 22 935\$ du gouvernement de l'Ontario et un don de 5 000\$ du Club Richelieu Casselman, la bibliothèque est maintenant en mesure de bien répondre aux besoins changeants de sa communauté.

Lors d'une conférence de presse, le président du conseil d'administration de la bibliothèque, Michel Gérin, a remercié le gouvernement de l'Ontario : « la subvention du Fonds d'investissement stratégique dans le secteur culturel du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport nous a permis de refaire notre site web, d'acheter des lecteurs électroniques que nous pouvons prêter aux usagers de la bibliothèque, de s'abonner à un service de livres numériques et d'acheter d'autres équipements pour moderniser nos services. »

Monsieur Gérin a aussi souligné la contribution importante du Club Richelieu Casselman. « Nous sommes choyés à Casselman de vivre dans une communauté qui met l'accent sur la culture et le soutien du Club Richelieu est remarquable. C'est grâce à son don que notre projet a vu le jour car il a non seulement permis l'achat du logiciel de catalogage Mandarin qui donne accès aux usagers par Internet, mais le don a aussi eu un effet multiplicateur car il a facilité l'accès à la subvention du gouvernement. »

La directrice générale de la bibliothèque, Rachel Boucher, a fait une démonstration des nouveaux services disponibles sur le site web. « J'invite les usagers de la bibliothèque à découvrir ces services en ligne au www.bibliocasselman.ca et à venir à la bibliothèque pour faire l'essai et emprunter les lecteurs numériques » de dire Madame Boucher.

Monsieur Gérin a également remercié le conseil municipal de Casselman pour son soutien constant, le personnel pour la réalisation du projet et la communauté pour son appui à la bibliothèque.

- 30 -

Pour renseignements additionnels :
Rachel Boucher
Directrice générale
613-764-5505 / rboucher@casselman.ca



[Catalogue en ligne... Cliquez Ici!](#)



[Dossier en ligne... Cliquez Ici!](#)



[Activités ... Cliquez Ici!](#)

www.bibliocasselman.ca

Les activités offertes à la Bibliothèque comprennent entre autres :

- Conférences
- Rencontres d'auteurs
- Visites de classes
- Bibliothèque humaine
- Ateliers
- Clubs de lecture
- Cours d'ordinateurs
- Et bien d'autres!

Pour communiquer avec nous

Bibliothèque publique de Casselman

764 rue Brébeuf

Casselman (Ontario)

K0A 1M0

Téléphone : 613-764-5505

Télécopie : 613-764-5507



BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CASSELMAN



Conseil d'administration

En Ontario, les bibliothèques sont créées par le conseil municipal et gérées par un conseil d'administration conformément à la Loi sur les bibliothèques publiques.

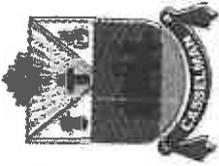
Michel Gérin, Président

Madeleine Charette, Administratrice

Jocelyne Charette, Administratrice

Michel Desjardins, Conseiller municipal

Bibliothèque publique de CASSELMAN Public Library



À SURVEILLER CETTE ANNÉE! NOUVEAU SITE WEB!

- Accès au catalogue
- Réservations et renouvellements en ligne
- Téléchargement de livres numériques sans frais

Aussi offert aux membres en 2014 : emprunt de lecteurs de livres numériques et essai en bibliothèque de tablettes électroniques!

Ces nouveaux services sont rendus possibles grâce à la contribution financière du Club Richelieu de Casselman et du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario.

NEW THIS YEAR! VISIT OUR WEBSITE!

- Access to the Library's cataloguing system
- Book reservations and renewals
- Free e-books

Furthermore, in 2014, Library members have the option of borrowing e-readers; tablets will also be available for use at the Library!

These new services will be available thanks to the financial contributions of the Club Richelieu de Casselman and the Ontario Ministry of Citizenship and Immigration.



764, rue Brébeuf, Casselman, ON | 613 764-5505
www.bibliocasselman.ca



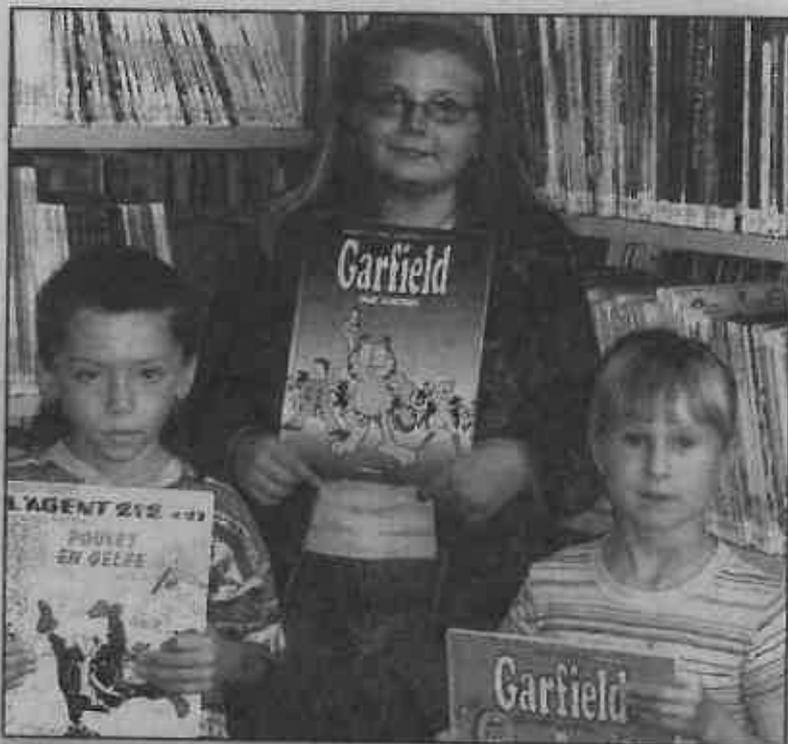
Des récompenses... juste pour lire

Diane Vachon

CASSELMAN - La bibliothèque du village remettait une bande dessinée aux enfants qui s'étaient illustrés lors du concours « Je brûle de lire » lancé cet été. Le programme avait été annoncé à l'école avant la fin des classes et visait à stimuler l'intérêt des jeunes pour la lecture pendant leurs vacances.

Vingt-trois jeunes du primaire, âgés de 6 à 13 ans, s'étaient inscrits au concours. Trois gagnants recevaient leur prix des mains de la bibliothécaire, mercredi dernier. Dans l'ordre habituel, nous reconnaissons Kristian Bergeron, 7 ans, Katelyn Legault, 10 ans et Karelle Bata, 6 ans.

Le conseil de la bibliothèque compte deux nouveaux membres : Monique Forget et Nicole Levas, toutes les deux, directrice. Les trois autres membres vous sont peut-être déjà connus? Marcel Cléroux est le président, Monique Laverge est secrétaire et Mathieu Quesnel est conseiller. Rappelons que Aline



Kristian, 7 ans, Katelyn, 10 ans et Karelle 6 ans, les trois gagnants du concours, aiment la lecture et ne connaissent probablement pas l'ennui grâce à leur passe-temps.

Gareau est directrice à la bibliothèque. Tous, ils souhaitent la bienvenue aux gens de la municipalité

de La Nation. La bibliothèque de Casselman est là pour vous servir.

Une bibliothèque en vie!

Isabelle Lamagne
Collaboration spéciale
CASSELMAN

La Presse 3 déc. 2008

Mario Larocque est à la barre de la bibliothèque publique de Casselman depuis plus d'un mois. Le nouveau directeur général de la bibliothèque municipale a des projets pour «sa» bibliothèque qui n'a pas encore fêté son premier anniversaire.

Cet ancien guide au Musée canadien des civilisations veut augmenter le nombre d'activités pour faire connaître les trésors de la bibliothèque aux gens de la région.

l'investissement

Premier plan de match : une exposition sur l'environnement mise sur pied par les élèves de l'École secondaire catholique de Casselman. Colette Dromagnet, enseignante en métier d'art et bibliothécaire, avoue que la nouvelle bibliothèque, adossée à l'école située derrière l'arena, est la

meilleur endroit pour exposer les œuvres des jeunes. Du 27 novembre au 4 décembre, les visiteurs pourront «prendre à regarder l'environnement autrement», selon Madame Dromagnet. Le message, envoyé par les élèves de 12^e année est de «renvoyer au lieu d'acheter», ajoute-t-elle. Toutes les pièces exposées ont été fabriquées avec du matériel recyclé.

Donner le goût à la lecture

Suivant la tradition de l'heure des contes, ses séances de lecture qui ont lieu durant l'été, Mario Larocque veut aussi organiser d'autres activités avec les organigrammes communautaires de la région pour donner le goût de lire aux plus jeunes.

«On disait que l'arrivée d'Internet allait tuer le livre. Je ne suis pas d'accord. Je pense que les gens sont en train de redécouvrir cette ressource». Mario Larocque constate que les jeunes doivent les livres. Les séries Storme, Amos, Dargem, Pakel et Harry



Le nouveau directeur général de la bibliothèque municipale de Casselman, Mario Larocque, veut faire découvrir les trésors de la bibliothèque aux gens de la communauté. Comme première activité, il accueille une exposition sur l'environnement mise sur pied par les élèves de l'École secondaire catholique de Casselman. L'exposition

Culture



Des jeunes de l'École secondaire catholique de Casselman installent leurs œuvres à la bibliothèque municipale de Casselman. L'exposition débutait le 27 novembre et terminera le 4 décembre.

Forrier sont très populaires. D'ailleurs, il est en train de réorganiser la bibliothèque en regroupant les livres par collections, afin de permettre à l'utilisateur de repérer plus facilement ce qu'il cherche.

Il veut aussi encourager les auteurs d'ici en choisissant des abonnements de magazines canadiens et régionaux.

La bibliothèque abrite plus de 30 000 livres. Il est possible d'y louer DVD, films et de consulter différents magazines.

La bibliothèque offre un accès Internet gratuitement. La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi à partir de 14h, et les mercredis et samedis, de 9h à midi.

Du commissaire au Conseil scolaire Nation en 1966, M. Chevrier détient toujours son poste au Conseil d'Éducation de Prescott-Russell.

Durant ces nombreuses années de service, il participa à tous les comités permanents du Conseil. Soulignons son apport depuis 1968 au comité de transport, finances et propriétés et, de 1968 à 1984, au comité personnel et éducation. En 1975, il occupa le poste de président du Conseil.

Actif également sur les plans paroissial et communautaire, M. Chevrier participe à plusieurs groupements sociaux.

La bibliothèque municipale de Casselman

La bibliothèque et la prison

En 1943, le premier édifice à jouer le rôle de bibliothèque était une partie intégrante de la prison municipale. D'après les propos recueillis, le tout était très rudimentaire: c'était le premier service de bibliothèque à une population qui allait, petit à petit, développer un goût pour la lecture. La distribution de livres était limitée aux souscripteurs seulement; ces derniers déboursaient un montant annuel convenu entre eux pour créer un fonds de bibliothèque. De plus, ces bibliophiles fournissaient souvent également leur collection personnelle ce qui enrichissait le fonds de bibliothèque et permettait des échanges livresques intéressants. C'est ainsi que la bibliothèque municipale de Casselman prit naissance; un de ses premiers pionniers fut le docteur Roméo Grenon.

La bibliothèque et la salle de cinéma

La bibliothèque municipale de Casselman passa ensuite dans une petite pièce (au deuxième étage) à proximité de la salle de cinéma du temps (édifice connu aujourd'hui sous le nom de Bijouterie Desjardins). Selon les propos recueillis auprès de Roger Deguire, un confrère de travail, les locaux étaient exigus et se prêtaient plutôt mal à un service de bibliothèque. Le service se limitait presque exclusivement à des échanges de livres; on développait petit à petit le goût de la lecture. La bibliothèque municipale de Casselman vivait ainsi sa jeunesse sans bruit.

La bibliothèque et l'école secondaire

En troisième lieu la bibliothèque municipale aménagea dans l'École secondaire de Casselman. Les gens du temps consentirent à cette union dans le but de consolider leurs ressources livresques; les adolescents et la population en général

avaient ainsi accès à ces ressources réunies. On pouvait ainsi toucher à deux systèmes de subventions (municipale et scolaire) avec un seul local à entretenir. Ce mariage scolaire et municipal exista, je crois, jusqu'en juin 1965.

Suite à ce divorce, la bibliothèque municipale connut des heures sombres. Sa collection fut placée en boîte et y resta pendant trois années.

La bibliothèque et le sous-sol de l'église

En 1968, la bibliothèque municipale aménagea dans le sous-sol de l'église (aujourd'hui le Comptoir populaire). C'était alors un projet du centenaire de la Confédération canadienne (1967). A cette période, la bibliothèque améliora sa collection, prolongea ses heures d'ouverture et formalisa petit à petit son service. La circulation livresque prit ainsi une vigueur sans précédent grâce aux efforts soutenus de Monique Kostuck et de son équipe d'alors. Gérard Boulerice présidait à ce conseil de bibliothèque.

La bibliothèque et l'hôtel de ville

A nouveau, vers 1972, la bibliothèque aménagea dans de nouveaux locaux, soit le deuxième étage de l'hôtel de ville, rénové à cet effet. La bibliothèque prit alors, sous le dévouement de Thérèse Chénier et la présidence de votre humble serviteur, un essor remarquable. Les achats se faisaient de façon régulière. La Fédération des bibliothèques de l'Est de l'Ontario nous apporta un concours et une collaboration incessants. Le gouvernement ontarien, en plus des subventions régulières, versa également des subventions additionnelles pour l'achat de livres français et anglais. La municipalité de Casselman se montra alors plus généreuse dans son soutien financier; la municipalité de Cambridge y apporta également un concours financier.

La bibliothèque municipale actuelle

L'édifice actuel de la bibliothèque municipale de Casselman fut officiellement inauguré le 11 janvier 1981 (mais avait été ouvert au public dès novembre 1980).

Le conseil de la bibliothèque se composait alors des personnes suivantes: des conseillères Francine Lalonde-Perreault et Rachelle Laplante, de la bibliothécaire Thérèse Chénier, de la secrétaire-trésorière Françoise Racine, du président Martial Levac et du préfet Robert Racine.

Le conseil municipal de Casselman se composait, à cette époque du préfet Robert Racine, du sous-



A l'ouverture de la Bibliothèque publique le 11 janvier 1980, on peut voir les conseillères Francine Lalonde-Perreault, la secrétaire-trésorière Françoise Racine, le président Martial Levac, le préfet de Casselman Robert Racine, la bibliothécaire Thérèse Chénier et la conseillère Rachelle Laplante.

préfet Gérard Boulerice, des conseillers Bernard Laflèche et Jean-Guy Racine et du greffier Gilles Lortie.

Le nouvel édifice, beaucoup plus spacieux et fonctionnel, permet à la bibliothèque municipale de mieux servir sa population. La collection fut enrichie et augmentée par des achats périodiques de nouveautés: romans, revues, livres de références, livres pour enfants. Aussi on y ajouta un service de prêts de disques, de prêts interbibliothèques et bien d'autres.

Votre bibliothèque municipale constitue vraiment un apport culturel à la communauté. Elle fait, à l'occasion, venir un chansonnier, un conteur ou encore présente des films pour les enfants. Elle encourage les activités culturelles et artistiques (e.g. exposition de peintures).

La bibliothèque municipale a vraiment sa place dans la communauté. C'est un centre d'informations

par excellence; elle permet un sain divertissement par des lectures variées et à sa population de grandir avec son temps.

Les personnes suivantes composent actuellement le conseil de la Bibliothèque municipale de Casselman. Elles méritent nos félicitations et nos remerciements pour les nombreuses heures bénévoles qu'elles donnent à offrir un service de bibliothèque de qualité à la population de Casselman et de Cambridge. Un merci donc au président Denis Paquette, au trésorier Réjean Laplante, à la secrétaire Pauline Racine, à la conseillère Madeleine Drouin, à la bibliothécaire Thérèse Chénier, à l'assistante bibliothécaire Marthe Pagé et au préfet Conrad Lamadeleine.

Le livre demeure encore aujourd'hui l'outil par excellence du savoir.

texte de Martial Levac